

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2025 – 087****Objet** : Marché de Noël 2025 : Tarification des emplacements

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du samedi 13 au dimanche 14 décembre 2025, pour la sixième année, le Marché de Noël au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

**D É C I D E****ARTICLE UNIQUE : DE FIXER** le droit de place des exposants à :

- 20,00 € pour toute la durée de l'événement, pour la mise à disposition d'un emplacement de 3m x 3 m et un branchement électrique ;
- 30,00 € pour toute la durée de l'événement, et pour la mise à disposition d'un kit événementiel comprenant : pour l'extérieur : une tonnelle, une grande table, deux chaises, une grille d'exposition et un branchement électrique.

Vétraz-Monthoux, le 02/10/2025

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 21/10/2025, publié ou notifié le 21/10/2025



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.